

RCS : ST MALO Code greffe : 3502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

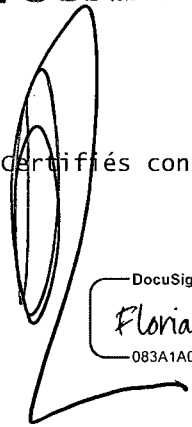
Numéro de gestion : 2010 B 00653 Numéro SIREN : 498 355 965 Nom ou dénomination : ASAP BUSINESS

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2023 sous le numéro de dépôt 4262

1 RUE BD PETIT PARIS

22100 TADEN

CERTIFIÉ CONFORME


certifiés conformes

DocuSigned by:

Floriane TEURTRIE

083A1A0E34C44BC...

COMPTES ANNUELS

AG20 EXPERTISE

104 RUE EUGENE POTTIER

35000 RENNES

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	52 820	43 739	9 080	10 942	1 862- 17.02-
	Fonds commercial (1)	7 000		7 000	7 000	
	Autres immobilisations incorporelles	109 284	58 353	50 931	37 012	13 919 37.61
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	6 099	1 992	4 107	914	3 193 349.34
	Autres immobilisations corporelles	270 248	164 285	105 963	145 963	40 000- 27.40-
	Immobilisations en cours				41 584	41 584- 100.00-
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	1 787 800	144 000	1 643 800	1 679 800	36 000- 2.14-
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	240		240	240	
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	11 212		11 212	10 043	1 169 11.64
	Total II	2 244 702	412 369	1 832 333	1 933 499	101 166- 5.23-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	109 138		109 138	281 297	172 159- 61.20-
	Autres créances	1 057 674	234 745	822 930	770 639	52 290 6.79
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	920 530		920 530	1 432 701	512 170- 35.75-
	Charges constatées d'avance (3)	78 949		78 949	40 627	38 323 94.33
	Total III	2 166 292	234 745	1 931 547	2 525 263	593 716- 23.51-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		4 410 995	647 114	3 763 880	4 458 762	694 882- 15.58-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

11 212

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	878 777		878 777	1 278 031		399 254	31.24
Chiffre d'affaires NET	878 777		878 777	1 278 031		399 254	31.24
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 028	12 398		15 427	124.42
Autres produits			151	293		141	48.25
Total des Produits d'exploitation (I)			875 900	1 290 722		414 822	32.14
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			1 498	6 369		4 872	76.49
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			14 432	22 169		7 738	34.90
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			601 269	734 616		133 348	18.15
Impôts, taxes et versements assimilés			7 406	24 142		16 736	69.32
Salaires et traitements			7 732	170 481		162 748	95.46
Charges sociales			157 661	218 277		60 616	27.77
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			75 484	65 435		10 049	15.36
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1 044	5 362		4 318	80.53
Total des Charges d'exploitation (II)			866 526	1 246 852		380 327	30.50
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			9 375	43 870		34 495	78.63
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	7
Permanence ou changement de méthodes	7

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	8
Etat des provisions	9
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Composition du capital social	10
Fonds commercial	10
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Evaluation des amortissements	11
Evaluation des créances et des dettes	11
Produits à recevoir	11
Charges à payer	11
Charges et produits constatés d'avance	11

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires	12
-----------------------------------	----

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	12
Montant des engagements financiers	12
Liste des filiales et participations	13

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	14
-----------------------------------	----

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 763 880.14 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 878 777.22 Euros et dégageant un bénéfice de 106 800.33 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	122 120		46 984
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 349		3 750
Installations générales agencements aménagements divers	189 509		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	79 739		
Emballages récupérables et divers	1 000		
Immobilisations corporelles en cours	41 584		
TOTAL	314 181		3 750
Autres participations	1 797 800		
Autres titres immobilisés	240		
Prêts, autres immobilisations financières	10 043		1 169
TOTAL	1 808 083		1 169
TOTAL GENERAL	2 244 384		51 903

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			169 104	169 104
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			6 099	6 099
Installations générales agencements aménagements divers			189 509	189 509
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			79 739	79 739
Emballages récupérables et divers			1 000	1 000
Immobilisations corporelles en cours	41 584			
TOTAL	41 584		276 347	276 347
Autres participations		10 000	1 787 800	1 787 800
Autres titres immobilisés			240	240
Prêts, autres immobilisations financières			11 212	11 212
TOTAL		10 000	1 799 252	1 799 252
TOTAL GENERAL	41 584	10 000	2 244 702	2 244 702

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	67 165	34 927		102 092
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 435	557		1 992
Installations générales agencements aménagements divers	69 188	26 878		96 066
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	54 584	12 788		67 372
Emballages récupérables et divers	513	334		847
TOTAL	125 720	40 557		166 277
TOTAL GENERAL	192 885	75 484		268 369

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	34 927				
Instal.techniques matériel outillage indus.	557				
Instal.générales agenc.aménag.divers	26 878				
Matériel de bureau informatique mobilier	12 788				
Emballages récupérables et divers	334				
TOTAL	40 557				
TOTAL GENERAL	75 484				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	118 000	26 000			144 000
Autres provisions pour dépréciation	195 735	89 010	50 000		234 745
TOTAL	313 735	115 010	50 000		378 745
TOTAL GENERAL	313 735	115 010	50 000		378 745
Dont dotations et reprises financières		65 010			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	11 212	11 212	
Autres créances clients	109 138	109 138	
Impôts sur les bénéfices	13 407	13 407	
Taxe sur la valeur ajoutée	40 255	40 255	
Groupe et associés	908 357	908 357	
Débiteurs divers	95 656	95 656	
Charges constatées d'avance	78 949	78 949	
TOTAL	1 256 974	1 256 974	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	7 149	7 149		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 795 465	768 158	2 027 307	
Fournisseurs et comptes rattachés	90 673	90 673		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	96 908	96 908		
Autres impôts taxes et assimilés	4 682	4 682		
Groupe et associés	136 502	136 502		
Autres dettes	138 119	138 119		
TOTAL	3 269 498	1 242 191	2 027 307	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	496 879			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	100.0000	2 800			2 800

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS DE COMMERCE TIPI	7 000			7 000	
Total	7 000			7 000	

Conformément à l'article 214-3 du Règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le Règlement 2014-03 de l'ANC relatif au Plan comptable général, le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée.

Les tests de dépréciation mis en oeuvre à la clôture de l'exercice n'ont pas identifié une valeur actuelle inférieure à la valeur nette comptable du fonds commercial.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels et autres immob inco	Linéaire	1 à 5 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	46 413
Autres créances	2 371
Disponibilités	325
Total	49 109

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 149
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 400
Dettes fiscales et sociales	101 591
Autres dettes	54 097
Total	177 237

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	78 949
Total	78 949

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS SERVICES	819 504
REMBOURSEMENTS FORMATION	4 838
REFACTURATIONS DIVERSES	54 435
Total	878 777

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	878 777
Total	878 777

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	652 491
Total	652 491

Engagements financiers

Engagements donnés

Avals et cautions	340 893
Total (1)	340 893
(1) Dont concernant les filiales	340 893

Engagements reçus

Société		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions avales par le
A. Renseignements détaillés					brute	nette		
- Filiales détenues à + de 50%								
- SARL JOB 4 YOU		10 000	91 708	100.00	10 000	10 000		
- SARL ASAP DEVELOPPEMENT		10 000	115 013	100.00	10 000	10 000		
- SARL FORMAJOB		50 000	53 568	100.00	50 000		105 879	
- SAS 3 T		100 000	662 368	96.53	599 000	599 000	1 435	
- SARL LOUDEAC TT		120 000	51 329	94.00	112 800	112 800		
- EURL PLOERMEL INTERIM		100 000	234 704	94.00	94 000	94 000	5 259	
- EURL AVRANCHES TT		100 000	126 131	94.00	94 000	94 000	9 306	
- SARL CHERBOURG TT		50 000	151 752	94.00	94 000	94 000	130 306	
- SARL LORIENT TT		120 000	186 338	94.00	112 800	112 800	119 696	
- SARL RENNES T.A.		100 000	293 129	94.00	94 000		178 866	
- SARL QUIMPER TT		100 000	102 321	94.00	94 000	94 000	87 235	
- SARL VANNES TT		50 000	112 425	94.00	47 000	47 000	91 235	
- SARL RANCE INTERIM		100 000	473 604	94.00	94 000	94 000		
- SARL STB INTERIM		100 000	337 405	94.00	94 000	94 000	69	
- SARL BROCELIANDE INTERIM		100 000	367 446	94.00	94 000	94 000	225	
- SARL PRESTAJOB TT 22		100 000	446 706	64.00	64 000	64 000		
- SARL BREST TT		100 000	37 725	64.00	64 000	64 000	127	
- Participations détenues entre 10 et 50 %								
- SCI REY DE L'ILLE		2 000	74 769	50.00	1 000	1 000	156 200	
- SARL JOB & CAR		10 000	43 603	10.00	1 000	1 000	16 000	
B. Renseignements globaux								
- Filiales non reprises en A								
- Participations non reprises en A								

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- CESSIONS IMMOBILISATIONS	10 000	7756
Total	10 000	
Charges exceptionnelles		
- CESSIONS IMMOBILISATIONS	10 000	6756
- AMENDES	45	6712
Total	10 045	

ASAP BUSINESS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 280 000 €
SIEGE SOCIAL : 1 BOULEVARD DU PETIT PARIS - 22100 TADEN
498.355.965 RCS SAINT-MALO

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 MAI 2023

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

TROISIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 106 800 €, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	106 800 €
Prélèvement sur le compte « Autres réserves »	73 200 €
Le solde	180 000 €

En totalité à titre de dividendes versés à l'associée unique

Les dividendes seront mis en distribution à compter de ce jour et seront entièrement éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158,3-2° et 4° du Code général des impôts

Comme l'y oblige la législation en vigueur, la société retiendra sur le montant du dividende versé à la personne physique, le montant des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire unique défini par les dispositions de l'article 117 quater du code général des impôts. Toutefois, la personne peut demander à en être dispensée si elle réunit les conditions fixées par ledit article et l'article 242 quater du code général des impôts. Le prélèvement forfaitaire unique s'applique de plein droit, toutefois le contribuable a la possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

L'imposition des dividendes s'effectue en conséquence en deux temps :

- l'année de leur versement, les dividendes sont soumis, sauf exceptions, au prélèvement forfaitaire non libératoire perçu à titre d'acompte ;
- l'année suivante, ils sont soumis à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire, sauf option globale pour le barème progressif sous déduction de l'impôt déjà payé et prélevé à la source.

Le contribuable dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 50 000 euros pour le célibataire, divorcé ou veuf, et 75 000 euros pour le contribuable soumis à une imposition commune peut demander à être dispensé du prélèvement. Le revenu fiscal de référence à retenir est celui de l'avant-dernière année précédant celle du paiement des dividendes. Il est indiqué sur l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu.

La demande de dispense du prélèvement prend la forme d'une attestation sur l'honneur dans laquelle le contribuable indique que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur selon le cas à 50 000 euros ou 75 000 euros. La demande doit être envoyée avant le 30 novembre de l'année qui précède le paiement des dividendes.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est par ailleurs rappelé à l'associé qui a le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par lui-même, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

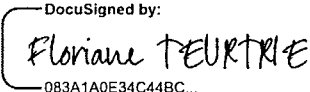
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.


Certifié conforme

La gérante

Madame Floriane TEURTRIE

DocuSigned by:


Floriane TEURTRIE

083A1A0E34C44BC...

SARL ASAP BUSINESS

Au capital de 280 000 Euros

1 boulevard du Petit Paris

22100 TADEN

R.C.S. SAINT-MALO 498 355 965

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Associée unique de la société ASAP BUSINESS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ASAP BUSINESS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des titres de participation et des comptes courants.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérante.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CESSON-SEVIGNE

capeos
audit

Représentée par **Hervé DAVOULT**

Signé électroniquement le 25/05/2023 par
Hervé Davoult



Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	52 820	43 739	9 080	10 942	1 862	17.02
	Fonds commercial (1)	7 000		7 000	7 000		
	Autres immobilisations incorporelles	109 284	58 353	50 931	37 012	13 919	37.61
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	6 099	1 992	4 107	914	3 193	349.34
	Autres immobilisations corporelles	270 248	164 285	105 963	145 963	40 000	27.40
	Immobilisations en cours				41 584	41 584	100.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 787 800	144 000	1 643 800	1 679 800	36 000	2.14
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	240		240	240		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	11 212		11 212	10 043	1 169	11.64
	Total II	2 244 702	412 369	1 832 333	1 933 499	101 166	5.23
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	109 138		109 138	281 297	172 159	61.20
	Autres créances	1 057 674	234 745	822 930	770 639	52 290	6.79
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	920 530		920 530	1 432 701	512 170	35.75
	Charges constatées d'avance (3)	78 949		78 949	40 627	38 323	94.33
	Total III	2 166 292	234 745	1 931 547	2 525 263	593 716	23.51
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		4 410 995	647 114	3 763 880	4 458 762	694 882	15.58

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

11 212

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 280 000)	280 000	280 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	28 000	28 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
CAPITAUX PROPRES	Autres réserves	79 582	287 007	207 425	72.27
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	106 800	27 425	134 225	489.43
	Subventions d'investissement				
CAPITAUX PROPRES	Provisions réglementées				
	Total I	494 382	567 582	73 200	12.90
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 802 308	3 293 823	491 515	14.92
	Concours bancaires courants	306		306	
	Emprunts et dettes financières diverses	136 502	138 015	1 513	1.10
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 673	124 973	34 300	27.45
	Dettes fiscales et sociales	101 591	303 111	201 521	66.48
DETTES (I)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	138 119	31 259	106 860	341.86
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	3 269 498	3 891 180	621 682	15.98
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		3 763 880	4 458 762	694 882	15.58

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 242 191

2 713 386

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N - 31/12/2022 - 12			Exercice N-1 31/12/2021 - 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	878 777		878 777	1 278 031		399 254	31.24
Chiffre d'affaires NET	878 777		878 777	1 278 031		399 254	31.24
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 028	12 398		15 427	124.42
Autres produits			151	293		141	48.25
Total des Produits d'exploitation (I)			875 900	1 290 722		414 822	32.14
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			1 498	6 369		4 872	76.49
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			14 432	22 169		7 738	34.90
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			601 269	734 616		133 348	18.15
Impôts, taxes et versements assimilés			7 406	24 142		16 736	69.32
Salaires et traitements			7 732	170 481		162 748	95.46
Charges sociales			157 661	218 277		60 616	27.77
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			75 484	65 435		10 049	15.36
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1 044	5 362		4 318	80.53
Total des Charges d'exploitation (II)			866 526	1 246 852		380 327	30.50
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			9 375	43 870		34 495	78.63
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

22100 TADEN

Page - 13

[illegible]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- CESSIONS IMMOBILISATIONS	10 000	7756
Total	10 000	
Charges exceptionnelles		
- CESSIONS IMMOBILISATIONS	10 000	6756
- AMENDES	45	6712
Total	10 045	